

Discours de Philippe Maystadt (7 février 2002)

Légende: Lors de la conférence de presse annuelle tenue à Bruxelles, le 7 février 2002, Philippe Maystadt, président de la Banque européenne d'investissement, présente les activités de la Banque en 2001, et trace les perspectives pour 2002. Dans son discours, il souligne aussi l'importance des différentes évolutions institutionnelles de la Banque, destinées à mieux répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée.

Source: Conférence de presse annuelle - Bruxelles, 7 février 2002 - Introduction de M. Philippe Maystadt, Président de la Banque et de son Conseil d'administration. [EN LIGNE]. [Luxembourg]: Banque européenne d'investissement, [22.07.2002]. Disponible sur http://www.bei.org/pub/press/apc_sp.htm.

Copyright: (c) Banque européenne d'investissement

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_philippe_maystadt_7_fevrier_2002-fr-adca64ca-7ba9-4766-a3d1-d62db701f049.html

Date de dernière mise à jour: 24/09/2012

Discours de M. Philippe MAYSTADT, Président de la Banque et de son Conseil d'administration, lors de la conférence de presse annuelle du 7 février 2002 à Bruxelles

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir à nouveau pour la Conférence de presse annuelle de la Banque européenne d'investissement et de pouvoir ainsi vous donner la primeur de nos résultats en 2001, au service des objectifs de l'Union européenne.

La documentation qui vous est remise détaille les différentes facettes de notre activité ; je voudrais cependant fixer les idées avec quelques ordres de grandeur : en 2001, la BEI a prêté 36,8 milliards d'euros, dont 31,2 milliards dans l'Union et 5,6 milliards dans les pays tiers ; pour financer ces activités, la Banque a emprunté 32,3 milliards en 148 opérations intéressant 13 monnaies. Parallèlement, notre filiale le FEI (Fonds européen d'investissement) a fortement développé ses activités en faveur des PME, investissant plus de 800 millions de capital-risque et accordant 960 millions de garanties.

Au 31 décembre 2001, le total du bilan de la Banque s'élevait à 209,4 milliards, avec des encours d'emprunt de 176 milliards et de prêts de 221 milliards, respectivement.

Effacité au service de l'union

Depuis deux années que j'exerce mon mandat de Président du Groupe BEI, j'ai voulu mettre l'accent sur l'efficacité de la Banque et du FEI au service des objectifs de l'Union.

Cette priorité, je l'ai caractérisée par une formule, celle de « Policy driven Public Bank », c'est à dire d'une banque publique qui contribue, en pleine harmonie avec les autres institutions de l'Union et sans peser sur les finances publiques, à la réalisation de projets qui concrétisent les priorités économiques, sociales et, en définitive, politiques de l'Union.

Pour soutenir cet objectif d'efficacité, la Banque a connu ces deux dernières années diverses évolutions que je souhaiterais évoquer brièvement devant vous.

- Sur le plan institutionnel, tout d'abord, nous avons approfondi notre dialogue avec le **Parlement européen**, caractérisé par la participation à plusieurs réunions de commissions parlementaires (dont, en particulier, la Commission économique et monétaire) et surtout, par l'examen en séance plénière d'un rapport du Parlement sur le suivi des activités de la Banque. Il s'agit d'organiser un dialogue franc et ouvert sur la contribution de la Banque à la mise en œuvre des objectifs de l'Union, dont les représentants élus des citoyens de l'Union sont à la fois la force d'impulsion et l'organe de contrôle ultime. Ce dialogue est pour nous riche d'enseignements : il nous permet à la fois de mieux faire connaître notre action, et d'entendre de vive voix les priorités du Parlement européen. Enfin, et c'est sans doute le plus important, ce dialogue continu permet au Parlement d'intégrer l'action de la Banque dans l'accomplissement de ses responsabilités législatives et budgétaires, permettant ainsi de renforcer la cohérence des actions de l'Union au bénéfice de ses citoyens.
- Parallèlement la Banque, présente au **Conseil Ecofin**, met son expertise à la disposition de l'Union, notamment quant à la mise en œuvre de nouveaux instruments. Le résultat, et je m'en réjouis, est qu'il n'est presque plus de Conseil européen où les Chefs d'État et de gouvernement ne se réfèrent à la Banque. Ce fut encore le cas en 2001 lors des Conseils de Stockholm, en mars (invitant la Banque à développer ses financements pour faire de l'Europe une économie performante fondée sur la connaissance et l'innovation) ; ce fut aussi le cas à Gand, en octobre, où le Conseil s'est référé à la BEI pour mener une action stabilisatrice de l'investissement dans les secteurs les plus touchés dans le contexte du ralentissement économique. La Banque a aussi resserré ses liens opérationnels avec la **Commission** afin d'améliorer les synergies entre prêts de la Banque, interventions du FEI et moyens budgétaires de l'Union en soutien des objectifs communs. Il en est particulièrement ainsi dans les domaines du développement régional, de la préparation des pays candidats à l'adhésion, de la recherche-développement, du soutien à la production européenne de l'audiovisuel, domaines qui ont fait l'objet d'accords entre nos deux institutions. En outre, un important

document est en voie de finalisation dans le domaine de la protection de l'environnement, afin de mieux coordonner nos actions respectives, notamment pour faciliter la réalisation concrète des engagements pris par l'Union en matière de développement durable et de prévention du changement climatique.

- Enfin, la Banque a mis en œuvre en 2001 sa nouvelle politique de **transparence**. Cela se traduit notamment par une nouvelle politique d'information : la Banque publie désormais sur son site Internet la liste des projets en cours d'examen avec une information sur les paramètres de chaque investissement ; la Banque rend également publiques ses stratégies opérationnelles par la publication de son Plan pluriannuel d'activité (PAB) et de ses documents de politique sectorielle (on y trouve déjà ceux relatifs à l'environnement, au développement durable, au changement climatique et à la préparation des pays candidats à l'adhésion) ; enfin, la BEI publie des informations détaillées sur ses procédures et méthodes d'évaluation et de suivi des projets. Cet effort de transparence est prolongé par un dialogue continu avec les représentants de la société civile à travers les ONGs. Au cours de la seule année 2001, la Banque a participé à 5 réunions tenues par des ONGs sur des aspects sectoriels de ses activités, et elle a elle-même organisé deux tables-rondes, l'une en juin à Bruxelles sur sa politique d'information, l'autre à Londres, en novembre, pour débattre de ses politiques de réduction de la pauvreté et de développement durable dans les pays émergents.
- Pour renforcer cette stratégie d'ouverture, la BEI s'est également rapprochée du **Comité économique et social (CES)** afin de permettre la prise en compte, par la Banque, des avis du Comité dans la définition de ses stratégies d'investissement et, d'autre part, afin de mettre à profit le rôle renforcé du Comité, tel que défini par le Traité de Nice, en tant qu'interface entre les instances de l'Union et la société civile.

Mesdames, Messieurs,

J'ai voulu mobiliser votre attention sur ces évolutions institutionnelles de la Banque parce qu'elles ont un effet important sur la conduite de nos opérations, ainsi qu'en témoignent les faits saillants de notre activité en 2001.

Renforcer la cohésion économique et sociale de l'union et sa qualité de vie

Tout d'abord, je voudrais souligner la première priorité toujours donnée par le Groupe BEI au renforcement de la cohésion économique et sociale de l'Union, dans une perspective qui englobe à présent les pays candidats, nos futurs membres dans un horizon à présent très proche.

Près de 22 milliards d'euros ont été consacrés par la Banque en 2001 au financement de projets dans les régions les moins avancées de l'Union et de ses pays candidats. Cet effort sans précédent couvre tous les secteurs de l'économie, des infrastructures de base - grandes ou petites - aux projets industriels et aux PME. Mais ce qui est plus important, c'est de relever l'effet catalytique majeur sur d'autres sources de financement, notamment bancaires, alors que la majorité des concours de la BEI impliquent également la mise en œuvre des fonds structurels communautaires. En outre, l'on relève une étroite complémentarité entre les choix d'investissements de la Banque dans ces régions et la réalisation des objectifs définis à l'échelle de l'Union, participant ainsi de manière décisive à l'égalité d'accès des populations de ces zones aux équipements les plus modernes en matière de santé et d'éducation (87% des prêts à ces secteurs sont localisés en zones défavorisées), aux nouvelles technologies et aux réseaux avancés de communication ainsi qu'à une meilleure qualité de vie et à la protection de l'environnement.

A cet égard, il m'est agréable de relever devant vous la continuité de notre action dans le domaine de **la protection de l'environnement**. Quelque 9 milliards d'euros ont été dévoués à ce domaine, dont 8 dans l'Union, au cours de la seule année 2001. Ces financements ont surtout intéressé le traitement et la protection des eaux, la gestion des déchets, la production d'énergie non polluante ou renouvelable. A travers les prêts globaux, ils ont également soutenu la réalisation de plusieurs milliers de petites infrastructures locales qui ont parfois un impact décisif sur la qualité de vie dans nos régions.

La Banque ne saurait maintenir, année après année, un volume d'opérations aussi important en faveur de la

protection de l'environnement si elle ne procédait à **une révision continue de ses méthodologies d'évaluation et de prise en compte des paramètres environnementaux des projets qu'elle finance**. J'ai déjà évoqué plus haut la refonte complète de nos documents de stratégie environnementale pour soutenir les engagements de l'Union en matière de changement climatique et de développement durable. Ces textes sont disponibles sur notre site Internet ; en outre, la Banque a, au cours de l'année, repensé son organisation interne dans ce domaine. Elle a créé une nouvelle structure environnementale au sein de sa Direction des projets reposant sur une " unité environnementale " et un " groupe d'évaluation environnementale " ; afin d'assurer la cohérence entre les choix individuels d'investissements et les critères environnementaux rénovés de la Banque, un " Comité inter-directionnel de pilotage " regroupe plusieurs fois par an les Directeurs généraux opérationnels de la Banque autour de questions de méthodologie, de composition du portefeuille et d'évaluation des opérations du point de vue de leur impact sur l'environnement.

Moderniser l'économie européenne et soutenir son activité

Mesdames et Messieurs,

Le second objectif que nous avons à servir est celui de moderniser l'économie européenne et de soutenir son activité pour permettre à l'Union, à présent confortée par la création de sa nouvelle monnaie, de jouer pleinement son rôle dans une économie globalisée. L'initiative 2000 Innovation (I2I), que le Groupe BEI a mis en place en suite aux conclusions du Conseil Européen de Lisbonne (mars 2000), sert cette finalité en appuyant le développement d'une économie européenne fondée sur la connaissance et l'innovation.

Comme vous le savez, " I2I " s'articule autour de cinq objectifs qui préparent la modernisation technologique et l'adaptabilité du capital humain à l'économie européenne de demain. En 2001, " I2I " aura connu un essor remarquable, **portant à plus de 10,3 milliards (9,1 milliards BEI + 1,2 milliard FEI) le volume des opérations approuvées** dans la totalité des pays membres de l'Union et sept des pays candidats ; le total des prêts signés s'élevait à 7,2 milliards (dont plus de 5 milliards en 2001) et le volume des prises de participations du FEI se montait à plus de 2 milliards (dont 800 millions pour la seule année 2001). Ainsi, le Groupe est-il bien avancé dans la voie que le Conseil européen de Lisbonne lui avait fixée en mars 2000, à savoir investir entre 12 et 15 milliards d'euros au titre de " I2I " d'ici à la fin 2003. La variété sectorielle des projets financés et leur très forte concentration dans les zones les moins favorisées de l'Union démontrent que le Groupe BEI aura su, dans un laps de temps très court, répondre par des produits financiers adaptés à une réelle demande économique, tout en accordant la priorité à des investissements qui réalisent un transfert de savoir-faire aux régions moins avancées.

Les projets financés au titre de " I2I " couvrent une grande variété de secteurs, mais je voudrais m'arrêter sur deux d'entre eux également significatifs pour la compétitivité de notre économie :

- En 2001, **1,7 milliard a été investi dans 12 projets de R&D** menés par le secteur privé dans 11 pays de l'Union et d'Europe centrale, dans les domaines de la chimie-pharmacie, de la métallurgie, des composants électroniques et des télécommunications. Parmi ceux-ci, il convient de relever particulièrement deux projets d'envergure pan-européenne intéressant les efforts de recherche relatifs à la mise en place et à la gestion partagée des réseaux de télécommunications de la 3ème génération. Par ailleurs, plusieurs projets approuvés par la Banque, mais non encore signés, intéresseront le développement de centres d'excellence rassemblant dans un même site pôles universitaires, infrastructures de recherche et entreprises.
- Deuxième exemple : **les PME** dont le développement est essentiel à la préservation du tissu social et au maintien de la compétitivité de notre économie. En 2001, 5,2 milliards de prêts à long terme ont intéressé les investissements de plus de 50 000 entreprises, tandis que, dans un marché pourtant en régression, le FEI a fortement amplifié son action. Ainsi que je l'ai déjà mentionné, le Fonds a investi plus de 800 millions d'euros en prises de participations dans 53 fonds de capital-risque destinés à renforcer les fonds propres des entreprises innovantes ou en phase de développement, et il a conclu 39 opérations de garanties, d'une valeur totale proche du milliard d'euros, en faveur des PME. Au total, ce sont plus de 100 000 entreprises qui ont indirectement bénéficié des interventions du Groupe BEI.

Enfin, la Banque vient de décider, en réponse à la demande du Conseil européen de Gand, de **renforcer son appui aux secteurs particulièrement touchés par le ralentissement économique**. Par ses choix de financement ciblés, la Banque pourra jouer un rôle stabilisateur de l'investissement dans des secteurs tels que les infrastructures de transport, de protection de l'environnement, les projets de nouvelles technologies ou le tourisme, en amplifiant ses prêts à partage de risques dans le cadre de notre mécanisme de financement structuré et ou en finançant à hauteur de 75% le coût de certains projets, y compris à travers ses prêts globaux.

Pays candidats : environnement, investissement direct et capital humain

A l'extérieur de l'Union, la Banque apporte, encore et toujours, une attention particulière à deux zones d'une importance vitale pour l'Europe de demain : les pays candidats d'Europe centrale et orientale et les pays partenaires méditerranéens.

En 2001, la Banque a investi **2,7 milliards dans les pays candidats**, ce qui porte à plus de 16 milliards et demi le total des prêts accordés en préparation à l'adhésion depuis 1990. Confirmant une tendance lourde amorcée ces dernières années, 2001 aura vu les prêts au secteur de l'environnement représenter 20% de nos investissements, tandis que l'accent aura été mis sur l'appui à l'investissement direct étranger qui contribue au transfert de savoir-faire technologique et de capitaux dans nos futurs pays-membres, facteur essentiel de leur compétitivité. Compte tenu des besoins considérables, le secteur des infrastructures de base reste, bien évidemment, une priorité : 56% du total de nos prêts sont allés à ces secteurs, appuyés, dans un nombre important de cas, par des cofinancements avec ISPA dans le cadre de notre coopération renforcée avec la Commission. Enfin, je suis heureux d'annoncer, avec 25 millions cette année, l'ouverture de nos activités aux projets des secteurs de la santé et de l'éducation dans les pays candidats afin d'appuyer une modernisation très nécessaire des infrastructures comme des pratiques de soins ou de pédagogie dans ces pays.

Participer à la revitalisation du processus de Barcelone

Avec **1,5 milliard accordé dans les pays partenaires méditerranéens en 2001**, la BEI s'est confirmée comme étant, de loin, la première source bancaire de financement de projets pour un développement durable de ces pays. Également répartis sur l'ensemble de la zone, nos financements couvrent les principaux secteurs des économies concernées suivant une trilogie d'objectifs : 1) - libéraliser l'économie en renforçant le secteur privé et en encourageant la modernisation du secteur bancaire local ; 2) - assurer un développement durable par la création d'infrastructures de base en priorité consacrées à la protection de l'environnement (qui mobilise le montant sans précédent de 34% de nos prêts en 2001) et, 3) - soutenir l'émergence de projets de dimension régionale concrétisant une plus grande coopération entre les pays bénéficiaires, facteurs de développement économique et d'une plus grande stabilité à l'échelle de la région.

Cela étant, malgré ces résultats importants qui expriment le caractère incontournable de la BEI pour la mise en œuvre des objectifs de l'Union dans la région, il ne faut pas se cacher que le processus lancé en 1995 à Barcelone appelle une revitalisation permettant d'approfondir le dialogue entre l'Union européenne et ses partenaires des rives sud et orientale du Bassin méditerranéen. Comme il ne vous a pas échappé, la Présidence espagnole de l'Union a placé cet objectif au plus haut de ses priorités et la BEI est, quant à elle, déterminée à apporter son savoir-faire financier, comme sa connaissance des hommes et des besoins de la région à toute initiative que ses actionnaires jugeront opportune. La Banque est ainsi étroitement associée, à la demande du Conseil et aux cotés de la Commission, aux réflexions en cours en vue de :

- renforcer la **coordination des diverses aides financières** de l'Union et de ses États membres;
- de développer de **nouveaux instruments financiers**, par ex. ceux permettant de favoriser plus d'investissements directs étrangers dans les pays bénéficiaires ;
- d'associer plus directement les **pays bénéficiaires** à la mise en œuvre de l'aide afin d'accroître leur engagement au soutien des projets financés par l'Union.

Perspectives

Mesdames, Messieurs,

Les éléments que je viens de détailler devant vous soulignent à l'évidence la pluralité des domaines et la diversité des actions où le Groupe BEI est appelé à exercer des responsabilités accrues au regard des défis que l'Union se doit d'affronter.

Ai-je besoin de le rappeler, la Banque finance ses activités sans directement peser sur les finances publiques, en ayant recours à l'emprunt sur les marchés des capitaux. Grâce à sa notation " Triple A ", elle peut y emprunter aux meilleures conditions les importants volumes de fonds qui lui sont nécessaires, avec une ingénierie et une innovation financières qui lui sont largement reconnues, comme en témoigne la dévolution du Prix du meilleur emprunteur de l'année 2001 décerné par la revue Euroweek. Cette activité d'orientateur d'épargne, prélevée là où elle est disponible pour être orientée là où elle est nécessaire, la BEI la conduit en plein accord avec les orientations de l'Union et de ses actionnaires qui ont défini, à travers le plan d'activité pluriannuel de la Banque, un cadre en volume et des priorités d'activité.

Le cadre est celui d'une croissance soutenue de l'activité sur les cinq prochaines années pour les financements à l'extérieur de l'Union, et celui d'une relative stabilité en volume des prêts dans l'Union.

Les priorités sont au nombre de cinq : dans l'Union, le développement régional et la modernisation de l'économie (le programme " I2I ") ; en dehors de l' Union, la préparation des pays candidats à l'adhésion l' appui aux politiques d'aide et de coopération de l'Union envers les pays tiers. Enfin, une priorité globale, s'appliquant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union : soutenir les projets qui préservent l'environnement et assurer la meilleure diffusion des standards les plus élevés de protection environnementale à travers les projets financés.

Avec un encours de prêts de 221 milliards au 31 décembre 2001 et un encours maximum théorique de 250 milliards, la réalisation de ces objectifs m'ont amené à proposer aux actionnaires de la Banque d'envisager **une augmentation de 50% de son capital**. Les discussions sont à présent bien avancées au sein du Conseil d'administration de la Banque sur les scénarios possibles pour assurer à l'institution financière de l'Union les meilleurs moyens de poursuivre son action au service de la construction européenne. Une décision à cet égard sera prise à l'occasion de la prochaine séance annuelle de nos Gouverneurs le 5 juin, et je ne doute pas que, à l'instar des précédentes augmentations de capital, celle-ci ne bénéficie, une fois encore, du ferme et unanime soutien de ses actionnaires.